

# Programme d'actions

Actions		Arc Sud Bretagne			Estimation du coût global 2019-2024 (6 ans)		Estimation du coût humain (ETP)		Aides possibles		Mutualisation possible	
Priorisation (action prioritaire / action secondaire)		Estimation du coût global annuel (€)		Estimation du coût global 2019-2024 (6 ans)		Estimation du coût humain (ETP)		Aides possibles		Mutualisation possible		
<b>Action 1 : Développer un Schéma Directeur Cyclable communautaire à vocation utilitaire et touristique</b>												
1.1 : Valoriser les liaisons en lien avec les stratégies touristiques engagées sur les deux territoires (valorisation des VVV)		Prioritaire	Entre 55 000 € et 313 400 €	entre 328 000 € et 1 880 500 €	0,2	Contrat de ruralité Pays de Vannes Contrat de Partenariat AAP Vélos et territoire		X				
1.2 : Développer des itinéraires sécurisés et cohérents		Prioritaire										
<b>Action 2 : Développer des services à la mobilité active</b>												
2.1 : Mettre à disposition/ location des vélos (et/ou VAE)		Secondaire	8 750,00 €	52 500,00 €	0,1	Fonds Européen Leader		X				
<b>Action 3 : Intégrer les enjeux de mobilité dans les projets de revitalisation des centres-bourgs</b>												
3.1 : Conseiller les communes pour intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement (en lien avec PLU, PLUi)		Prioritaire	-	-								
3.2 : Proposer un appui technique pour développer des outils de modération des vitesses dans les bourgs		Secondaire	-	-	0,1							
3.3 : Mieux encadrer les pratiques de stationnement (mutualisation, réglementation...)		Secondaire	-	-								
<b>Action 4 : Développer la pratique du covoiturage sur le territoire</b>												
4.1 : Poursuivre le développement et l'aménagement des aires		Prioritaire	1 900 €	11 200,00 €								
4.2 : Réfléchir à la mise en place d'aires multimodales couplant mobilité et services		Prioritaire	2 500,00 €	15 000,00 €								
4.3 : Améliorer la mise en relation entre covoitureurs en adhérant à la plateforme régionale OuestGo		Prioritaire	750,00 €	4 500,00 €	0,2							
4.4 : Communiquer et sensibiliser sur le covoiturage en adhérant à l'association Ehop		Secondaire	12 000,00 €	72 000,00 €								

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190208-DELIB\_07\_2019-DE



Plan de Mobilité rurale / Approbation – 05.02.2019



/u pour être annexé à la délibération

n° 07...2019

du 08.02.2019

Fait à Muzillac, le 08.02.2019

Le Président,

Bruno LE BORGNE

# Programme d'actions

Actions		Priorisation (action prioritaire / action secondaire)	Estimation du coût global annuel (€)	Estimation du coût global 2019-2024 (6 ans)	Estimation coût humain (ETP)	Aides possibles	Mutualisation possible
<b>Action 5 : Développer un transport local selon les publics visés</b>							
5.2 : Questionner le transport local Tibus et son extension aux autres communes d'ASB	Prioritaire	10 500,00 €	De 18 800 à 38 800 €	0,1	-		
<b>Action 6 : Développer une offre de mobilité à destination des touristes</b>							
6.2 : Mettre en place une gestion spécifique d'accès à certains sites touristiques (navette et Parc relais, réglementation stationnement...)	Secondaire	-	-	0,1	-		
6.3: Expérimenter des solutions de mobilité alternatives et ludiques	Secondaire	-	-	-	-		
6.4 : Accompagner et sensibiliser les personnels des offices de tourisme à la mobilité durable	Prioritaire	1 500,00 €	1 500,00 €		-		X
<b>Action 7 : Améliorer l'accessibilité tous modes aux gares du territoire et aux arrêts de bus structurants</b>							
7.2 : Mettre en place une offre de stationnement sécurisée	Prioritaire	12 500,00 €	75 000,00 €			Contrat de ruralité Pays de Vannes Contrat de Partenariat AAP Vélos et Territoires	
<b>Action 9 : Communiquer et sensibiliser à la mobilité durable</b>							
9.1 : Communiquer sur l'offre de mobilité existante	Prioritaire	3 700 €	22 000,00 €	0,2		AAP Vélos et Territoires	X
9.2 : Mener des actions de sensibilisation	Secondaire	7 000,00 €	42 000,00 €			AAP Vélos et Territoires	
<b>TOTAL</b>		<b>De 116 100 € à 374 500 €</b>	<b>De 642 500 € à 2,2 M</b>	<b>1</b>		<b>1,1 M € pour les 2 EPCI</b>	

Envoyé en préfecture le 08/02/2019

Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190208-DELIB\_07\_2019-DE